



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faitière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève
Rue des Terreaux-du-Temple 6, CH-1201 Genève / *41 22 tél. 731 84 30 fax 738 19 84 / ccp 85-412318-9

manifeste de la CGAS Genève, selon amendements du 2 juillet 1998 (définitif)

1 **L'emploi ne se contente pas** 2 **d'incantations**

3 **La CGAS, qui regroupe l'ensemble des syndicats genevois et 45'000**
4 **membres, place l'emploi au centre de ses préoccupations. Elle ne peut**
5 **donc accepter ni les carences de la promotion économique ni les**
6 **volontés exprimées de baisser les rentrées fiscales. De plus elle**
7 **déplore les oppositions généralisées, dans tous les domaines, à tous**
8 **les projets susceptibles de créer des emplois ou d'apporter un**
9 **surcroît de dynamisme économique. C'est pourquoi elle lance cet**
10 **appel à la mobilisation pour l'emploi.**

11 Genève semble s'être résignée à son recul économique : l'emploi qui est au
12 cœur de ses problèmes n'est pas, et de loin, au cœur des préoccupations
13 des responsables politiques et économiques.

14 Pourtant, tous les signaux sont au rouge : il y a actuellement près de 20'000
15 demandeurs d'emplois officiellement enregistrés dans le canton et, depuis
16 1991, Genève a perdu 13'000 postes de travail. Le revenu cantonal baissait
17 de 3% contre une augmentation de 8% pour l'ensemble de la Suisse. La
18 dette du canton est la plus élevée de tous les cantons suisses et continue à
19 croître.

20 La légère reprise à laquelle nous assistons ne doit pas faire illusion : qu'elle
21 se confirme ou non, elle n'aura qu'une incidence relative sur la situation
22 genevoise qui ne s'améliorera pas sans mesures volontaristes de
23 redéploiement économique.

24 A Genève, depuis quarante ans, le dynamisme économique et la prospérité
25 ont été largement importés. Il y a là une absence de maîtrises dont on voit
26 aujourd'hui les résultats.

27 **Genève veut-elle, peut-elle aujourd'hui** 28 **inverser cette tendance ?**

29 La première responsabilité incombe au Conseil d'état et au Département de
30 l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures. Dans le cadre d'une
31 stratégie d'ensemble, il s'agit de cultiver toutes les potentialités de maintien
32 et de créations d'emplois et d'aider à les concrétiser.

33 Comme le montrent les expériences réussies ailleurs, la priorité doit être
34 mise sur les PME indigènes ou susceptibles de s'installer dans le canton.
35 Le cadre de ce redéploiement doit intégrer en priorité les notions de qualité,
36 pour les conditions de travail (emplois socialement utiles, biens payés et
37 valorisants) et pour l'économie.

38 Une telle tâche est difficile, de longue haleine : découvrir des responsables
39 d'entreprises susceptibles de créer des emplois, trouver des solutions qui
40 permettent de transformer les aides en emplois stables.

41 Les bases légales et administratives d'une telle action doivent être
42 améliorées. La CGAS exige le traitement rapide du projet de loi déposé à
43 son initiative (PL 7443), obligeant le Conseil d'Etat à mettre en place une
44 véritable politique économique, globale, cohérente et volontariste

45 **Genève n'a que trop tardé**

46 Par ailleurs, le Grand Conseil et les organisations politiques doivent décider
47 si l'emploi est leur priorité. Depuis 1990, Genève n'est plus en situation de
48 choisir entre une foule d'investisseurs prête à engager leurs capitaux. Elle
49 doit au contraire les susciter.

50 Cela ne signifie pas que n'importe quel investissement est le bienvenu
51 parce qu'il signifie la création d'emplois, des arbitrages doivent être faits en
52 particulier entre emplois et environnement. Mais le chômage actuel et la
53 dégradation des conditions de travail qu'il implique par ailleurs doivent être
54 pris sérieusement en compte.

55 Là encore, l'objectif premier est la création d'emplois à haute valeur
56 ajoutée. Mais les autres emplois ne doivent pas être abandonnés. Le
57 commerce et le bâtiment doivent être encouragés et orientés vers la
58 satisfaction des besoins sociaux existants ou à venir. L'érosion de l'emploi
59 dans le secteur public et para-public doit être stoppée et la tendance
60 inversée, car il s'agit d'une source d'emplois socialement utiles et dans
61 lesquels travaillent notamment de nombreuses femmes.

62 La fiscalité, l'aménagement du territoire notamment doivent être considérés
63 comme des instruments au service de la promotion économique. Ce qui
64 implique que les compromis qui peuvent être trouvés dans ces domaines
65 au nom de l'emploi ne doivent pas l'être sans discernement. Les conditions
66 de la création ou du maintien d'emplois doivent faire l'objet de concertations
67 et non d'oppositions systématiques. Notre attachement au partage du
68 travail ne nous conduit pas pour autant à oublier la nécessité de créer de
69 nouveaux emplois et de maintenir ceux qui existent.

70 A cet égard, il est inquiétant de constater aujourd'hui que tous les projets
71 qui doivent modifier une situation existante, sont contestés. C'est l'aspect
72 systématique de cette crispation qui est certainement incompatible avec la
73 nécessité sociale prioritaire de faire fonctionner l'économie! D'autant que
74 nous sommes convaincus qu'un développement harmonieux du canton,
75 respectueux de l'environnement est possible, nécessaire et de nature à
76 fournir un nombre appréciable d'emplois dans de nombreux secteurs.

77 Les syndicats attendent du Conseil d'état et de l'ensemble des forces
78 politiques, en particulier de celles qui se réclament de la gauche, un effort à
79 court, moyen et long terme en matière de maintien et de création d'emplois.
80 Le respect des conventions collectives de travail doit être une condition
81 absolue, préalable à toute intervention publique.

82 Les syndicats n'ont que faire de déclarations et de promesses. Ils veulent
83 des décisions concrètes, intelligentes. Les résultats visibles exigeront du
84 temps, mais les décisions qui engagent doivent être prises sans tarder.

85 Il y va de l'avenir de Genève, de son économie, de l'ensemble de ses
86 travailleurs, qu'ils appartiennent au secteur privé ou au secteur public.

87

87 **Redéploiement économique selon la CGAS**

88 • L'économie doit être diversifiée par le développement de secteurs tels
89 que la haute technologie, l'industrie de pointe, les activités
90 internationales, la recherche. Il faut veiller au maintien de l'équilibre des
91 secteurs économiques.

92 • Les secteurs socialement utiles et porteurs d'avenir tels que la
93 protection de l'environnement, le recyclage des matériaux, l'énergie
94 renouvelable, les technologies de pointe doivent bénéficier
95 d'investissements importants. En même temps, un territoire doit donner
96 l'opportunité à toutes celles et tous ceux qui y vivent d'occuper un
97 emploi correspondant à leurs attentes et à leurs capacités, ou de
98 pouvoir se former pour occuper les nouveaux emplois créés. Les efforts
99 pour créer des emplois très qualifiés doivent aller de pair avec le
100 maintien d'emplois demandant moins de qualifications, mais qui peuvent
101 être utiles, pour autant que les conditions de travail soient améliorées et
102 une formation de base assurée

103 • La reprise de la construction doit être encouragée et orientée vers la
104 satisfaction des besoins sociaux existants, par la construction de 3000
105 HBM, la rénovation du parc immobilier, l'amélioration des transports
106 publics. Les projets à caractère spéculatif doivent être refusés.

107 • Genève doit jouer son rôle de pôle régional important ce qui implique la
108 prise en considération systématique de la dimension régionale.

109 • L'orientation professionnelle, le recyclage, le perfectionnement et la
110 formation sont autant de domaines où des efforts importants sont
111 indispensables.

112 De plus, pour que le redéploiement économique serve la population du
113 canton et de la région, les revendications syndicales prioritaires
114 suivantes doivent être prises en considération et réalisées:

115 - la durée du travail doit être réduite dans une proportion importante,
116 à travers notamment des mesures de partage du travail

117 - le niveau du pouvoir d'achat doit être maintenu (compensation
118 intégrale du coût de la vie) en utilisant des mécanismes qui
119 privilégient le pouvoir d'achat des bas et des moyens salaires

120 - l'introduction de libre circulation des personnes, à laquelle nous
121 sommes favorables, doit impérativement être assortie d'un
122 renforcement des droits syndicaux, avec en particulier l'introduction
123 d'un contrôle syndical sur les embauches, les licenciements,
124 l'organisation du travail et les conditions d'hygiène et de sécurité

125 - la proportion des salariées et des salariés couverts par une
126 convention collective de travail doit être élargie, avec pour objectif
127 de parvenir à la conclusion de conventions collectives de travail
128 dans la totalité des secteurs économiques. Toute mise en cause de
129 convention collective de travail sera combattue et les conditions
130 permettant l'extension des CCT doivent être assouplies

131 - Nous rappelons notre demande pour que soit mis en place un
132 observatoire régional de l'emploi et des revenus

133 - L'obligation faite aux entreprises d'annoncer les licenciements
134 longtemps à l'avance doit être renforcée.